Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 1er juillet 2015, à 20h00

Président

M. Didier Torti

Secrétaire

M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 21 du 17 juin 2015 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt-cinq citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Excusé(e)s: Mmes Elisabeth Braun, MM. Thierry Braun, Roger Berberat, Aurélien Frund, Rémy Koller.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Messieurs Christophe Ackermann et Jean-Luc Gerber qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

- 1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 28 avril 2015 publié sur le site de la commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal;
- 2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 25'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour les mesures provisoires de modération du trafic à l'entrée du village, côté Develier ;
- 3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 52'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement de l'éclairage public ;
- 4. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 28 avril 2015 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Monsieur Gérald Charmillot demande à ce que sa remarque au sujet des odeurs de compost du terrain de football soit ajoutée à ce document.

Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, moyennant la remarque de Monsieur Gérald Charmillot, avec remerciements à son auteur.

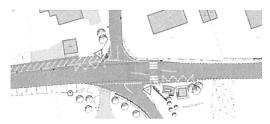
2. <u>Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 25'000.00</u>, à couvrir par voie d'emprunt, pour les mesures provisoires de modération du trafic à l'entrée du village, côté Develier

Monsieur le président salue la présence de Madame Brigitte Cattin et Monsieur Laurent Schaffter représentant du bureau RWB SA. Ensuite, il donne la parole à Monsieur Quentin Ackermann pour l'introduction de ce projet. Depuis plusieurs années, des excès de vitesse sont constatés sur le tronçon de l'entrée du village, côté Develier. En 2012, un comptage et un contrôle de la vitesse à l'aide d'un radar sympathique a été effectué dont les résultats montrent que les automobilistes et motards roulent trop vite sur ce secteur. Il passe ensuite la parole à Madame Brigitte Cattin et Monsieur Laurent Schaffter du bureau RWB qui expliquent en détail les mesures provisoires prévues. Il est à noter que ces mesures n'induisent aucun changement du régime des circulations ainsi qu'aucune emprise chez les privés. Trois secteurs seront aménagés :

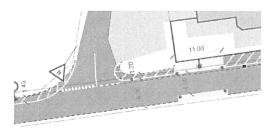
- Secteur 1 : place de la Croix
- Secteur 2 : carrefour Route Principale La Vélie
- Secteur 3 : entrée de l'ancien village

Dans ces trois secteurs, les mesures visent avant tout à ralentir la vitesse de circulation et à protéger les piétons. Entre les trois secteurs, une nouvelle bande jaune sera peinte sur la chaussée pour les piétons avec pose de poteaux entre le secteur 2 et 3. En détail, les mesures suivantes sont prises dans chaque secteur :

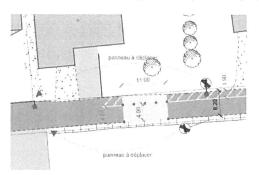
• Secteur 1 : création d'une porte d'entrée avec un îlot pour protéger la traversée des piétons, pose d'un éclairage avec deux mâts, marquage des deux arrêts de bus ainsi que marquage et signalisation des cédez le passage aux carrefours avec la rue du Droit-Mont.



 Secteur 2 : intégration d'une porte interne pour éviter une prise de vitesse trop importante des véhicules sur la ligne droite, marquage d'une surface de part et d'autre de la route Principale avec quatre poteaux ainsi que marquage et signalisation du cédez le passage au carrefour avec La Vélie.



• Secteur 3 : intégration d'une porte interne étroite pour ralentir les véhicules à l'entrée du centre du village ainsi que marquage d'une zone traversant la chaussée avec sept poteaux.



Les coûts de ces mesures provisoires sont les suivantes :

Marquage des lignes pour bandes longitudinales pour piétons	Fr.	7'000.00
Marquage des surfaces pour îlots de sécurité piétons	Fr.	6'900.00
Marquage des carrefours avec panneaux cédez le passage	Fr.	6'600.00
Marquage des passages piétons et des arrêts de bus	Fr.	2'500.00
Fourniture des poteaux routiers flexibles	Fr.	2'000.00
TOTAL TTC	Fr.	25'000.00
Subventions légales	Fr.	3'200.00

Monsieur le président remercie Madame Brigitte Cattin et Monsieur Laurent Schaffter. Il précise que le Conseil communal a organisé une séance d'information pour les habitants de la Rue du Droit-Mont

et de la Route Principale jusqu'à la propriété de Monsieur Michel Frund afin de présenter ces mesures provisoires. Il ouvre la discussion.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir si le prix de Fr. 2'000.00 pour les poteaux comprend également les travaux de pose effectués par les employés communaux. Monsieur Quentin Ackermann précise que la pose de ces poteaux est encore à étudier.

Monsieur Claude Girardin demande quand ces mesures seront mises en place. Le Conseil communal va procéder à cette mise en place le plus rapidement possible.

Madame Sarah Girardin demande quel type de candélabres sera installé. Il s'agit de candélabre identique à ceux existants le long de la Route Principale mais le faisceau lumineux sera réglable grâce aux ampoules LED.

Madame Chantal Charmillot exprime son mécontentement quant à la tenue de la séance d'information pour les habitants de la rue du Droit-Mont alors que les mesures au secteur n° 3 ne les concernent pas. Elle estime que toute la population aurait pu être invitée à cette séance. Monsieur Quentin Ackermann précise encore une fois que ces mesures sont provisoires et que la population pourra donner son avis à la fin de la période de test de ces mesures. Monsieur Michel Eggenschwiler rappelle également que l'Assemblée communale fait office de séance d'information.

Monsieur Gérald Charmillot demande s'il n'est pas possible d'alléger le crédit en réduisant le montant pour le marquage des bandes jaunes déjà existantes. Monsieur Quentin Ackermann rappelle qu'il est obligatoire de refaire ces marquages tous les deux ans et qu'une réfection est indispensable.

Monsieur Gérald Charmillot trouve ces mesures et ce crédit exagérés car la limite de la vitesse sur ce tronçon est limitée à 50 km/h. L'étude de 2012 montre que les usagers ne respectent pas tous la vitesse de ce secteur.

Monsieur André Eichenberger demande s'il n'est pas possible de poser un radar fixe. L'utilisation de tel appareil dans le Canton du Jura est interdite.

Madame Anna Eichenberger souhaite savoir s'il serait possible de limiter la vitesse à 40 km/h. Ces mesures provisoires ont été réfléchies afin de respecter la vitesse actuelle. Le passage à une limitation à 40 km/h est du ressort du Canton.

Monsieur André Eichenberger demande si les camions pourront toujours passer après la mise en place de ces mesures. Ces dernières ont été étudiées afin que tous les véhicules puissent passer mais le but est de réduire la vitesse de passage.

Monsieur Didier Torti souhaite savoir combien de temps va durer la phase provisoire. En principe, entre six mois et une année. Une prolongation pourra être envisagée au terme du délai d'une année.

Madame Rose-Marie Koller trouve ce projet très bien. Elle s'inquiète quant au trafic agricole avec de gros véhicules, surtout en ce qui concerne les poteaux. Monsieur Quentin Ackermann la rassure en précisant que ces poteaux sont amovibles.

Monsieur Michel Eggenschwiler donne l'exemple du village de Mettembert dans lequel de telles mesures de modération du trafic ont été prises. Au début, les gens étaient sceptiques alors qu'aujourd'hui, tout le monde trouve ces mesures particulièrement efficaces.

Madame Sarah Girardin souhaite que la période d'essai englobe un été entier car c'est à cette saison que la circulation est la plus importante. Le Conseil communal souhaite pouvoir mettre en place ces mesures le plus rapidement possibles pour une période d'une année, ce qui engloberait un été entier.

Monsieur Ernest Müller demande comment sera faite l'alimentation électrique des candélabres à la Place de la Croix. Le Conseil communal doit encore prendre une décision à ce sujet dans le cadre de l'assainissement de l'éclairage public. Mais une alimentation aérienne est possible après discussion avec le Service des infrastructures du Canton.

Monsieur Christophe Ackermann demande si les poteaux seront enlevés durant la période hivernale. Ils seront effectivement enlevés afin de garantir un déneigement efficace.

Madame Marie Frund souhaite savoir où en est le projet global de traversée du village. L'étude de cette traversée du village suit son cours et le but du Conseil communal est de proposer le crédit de cet objet pour la nouvelle législature cantonale.

Monsieur Louis Theurillat demande comment ces poteaux seront fixés au sol. Ces derniers seront posés grâce à des tirefonds fixés dans la route et seront amovibles.

Monsieur Michel Eggenschwiler, en sa qualité de maire, recommande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit de Fr. 25'000.00.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et, à l'unanimité moins un avis contraire, accepte l'ouverture d'un crédit de Fr. _25'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour les mesures provisoires de modération du trafic à l'entrée du village, côté Develier_

3. <u>Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 52'000.00</u>, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement de <u>l'éclairage public</u>

Monsieur Quentin Ackermann présente brièvement ce projet et passe la parole à Monsieur Patrick Borruat de la société Solélec Sàrl, mandataire pour ce mandat. La législation fédérale oblige les communes à assainir leur éclairage public car les lampes à vapeur de mercure et les lampes à sodium sont ou seront interdites. Le Conseil communal a donc décidé d'établir un inventaire des luminaires sur le territoire de la commune. Le but de cet assainissement est le remplacement des luminaires actuels pour des luminaires Leds à consommation d'énergie réduite. Il est possible, grâce à ces nouveaux luminaires, d'abaisser l'intensité lumineuse à certaines heures dans certains secteurs. Cette technologie permet également des économies d'énergie d'environ 60%, représentant un gain annuel d'environ Fr. 3'500.00. La suite de ce projet est la suivante :

- Appel d'offre pour le remplacement de la totalité de l'éclairage public ;
- L'étude du remplacement de l'éclairage sur la Route Principale avec demande de subventionnement au Canton.

Les coûts liés à ce projet sont les suivants :

Remplacement des luminaires :	Fr.	48'000.00
(48 luminaires et divers mâts)		
Mandat gestion du projet	Fr.	2'000.00
Matériel divers, réserve	Fr.	2'000.00
TOTAL TTC du crédit	Fr.	52'000.00
% subvention RCJU (40%)	Fr.	8'000.00
Solde à financer	Fr.	44'000.00

Monsieur le président remercie Monsieur Patrick Borruat et ouvre la discussion.

Madame Chantal Charmillot demande si des candélabres supplémentaires seront posés. C'est à la suite de l'appel d'offre que le Conseil communal saura si des candélabres supplémentaires seront posés ou si des candélabres existants seront supprimés.

Monsieur Michel Eggenschwiler souhaite savoir à quoi consiste la réduction de hauteur d'un mât existant. Selon les nouvelles technologies, il est possible de procéder au sciage d'un mât existant.

Madame Chantal Charmillot demande si le type de luminaires sera partout identique. Le souhait du Conseil communal est d'avoir le même type de luminaires partout.

Monsieur Ernest Müller demande si des mâts de type plongeant seront posés le long de la Route Principale. Selon le mandataire, il est possible de garder les mâts existants.

Monsieur Christophe Ackermann félicite le Conseil communal pour ce projet visant à économiser de l'énergie.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 52'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement de l'éclairage public.

4. Divers

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Francis Grillon pour un petit bilan de la participation de Bourrignon à la Danse sur la Doux. Il relève le formidable travail accompli par tous les participants à la fête, de même que l'exceptionnel cortège. Au nom du Conseil communal et du comité d'organisation, il remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à cette manifestation.

Monsieur Quentin Ackermann informe l'Assemblée que les anciens bancs d'école seront à disposition dès vendredi après-midi 3 juillet.

Monsieur Michel Eggenschwiler, en tant que nouveau maire, profite de ce point de l'ordre du jour pour remercier Monsieur Didier Torti pour son engagement pour la chose publique durant de longues années.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir s'il existe des garanties quant à l'exécution des travaux dans le ruisseau Pré-Pucin. Monsieur Jean-François Schaffner précise que ces travaux ne sont pas terminés et que l'entreprise Aménat Sàrl doit encore procéder à l'ensemencement du lit du ruisseau.

Madame Dominique Müller regrette la non-participation des élèves de Bourrignon à la Danse sur la Doux. Monsieur Francis Grillon précise qu'une demande a été faite à l'école afin d'associer les élèves à cette manifestation. Malheureusement, cette demande n'a pas trouvée de suite.

Monsieur Didier Torti s'adresse à l'Assemblée pour la fin de son mandat de maire et souhaite le meilleur pour son successeur et pour l'avenir de la Commune.

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance à 21h10, en présence de trente personnes, membres de l'Autorité compris.

> Au nom de l'Assemblée communale Le président Didier Torti

le Secrétaire